



Paris, le 22 octobre 2019

**Objet : Restructuration des coordinations territoriales de PTS et de la division de police technique et scientifique de proximité de la DCSP.**

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous faire part de notre forte préoccupation liée à la fermeture des coordinations PTS de la DCSP et du déroulement peu orthodoxe de la mise en place de cette restructuration.

Une réunion présidée par Mme VALENZA-PAILLARD, s'est déroulée dans vos locaux le 10 octobre 2019. Certaines réponses ont été apportées aux agents et un compte rendu relatant les échanges doit leur être rapidement transmis.

Ces derniers ont été récemment destinataires des fiches afférentes aux postes qui leur sont proposés, accompagnées d'un formulaire de mutation adapté à la mesure de restructuration. Une réponse est souhaitée pour le 31 octobre 2019.

Précisons que certains agents n'ont obtenu qu'une seule et unique proposition sur laquelle ils ont l'obligation de se positionner. Cette proposition est pour certains inenvisageable car trop éloignée du lieu de résidence principale ou absolument pas en adéquation avec les propositions qu'ils ont émises auprès du SCPTS fin juin.

En outre, à ce jour, ni le SCPTS, ni vos services ne sont en mesure d'indiquer à tous les agents des données essentielles comme le lieu d'affectation précis ou encore la date d'affectation envisagée (ou les mesures dérogatoires qui peuvent leur être proposées).

De plus, c'est le CTRPN programmé le 03 décembre 2019 qui entérinera cette décision de restructuration et permettra la rédaction et la publication de l'arrêté officiel qui en précisera les termes.

En l'état, leurs choix ne peuvent être transmis le 31/10/2019 au SCPTS, au beau milieu des vacances scolaires. Un report de la transmission de leur choix est donc souhaité et inéluctable.

Dans les faits le positionnement sur un poste ne sera possible qu'à l'issue de la parution de l'arrêté et après communication des informations essentielles.

Le déroulement de cette procédure est inadmissible. Les agents des coordinations PTS de la DCSP méritent un véritable engagement de la part de la DRCPN. Ils n'ont bénéficié d'aucun accompagnement et subissent un stress quasi permanent depuis déjà plusieurs mois. Cette restructuration est littéralement vécue comme une sanction. D'autant plus que ni la DRCPN, ni le SCPTS, malgré leurs vœux pieux, ne semble réellement soucieux du devenir de ces agents.

Une simple réunion sans un retour écrit ainsi qu'une faible documentation transmise individuellement aux agents, ne peuvent à elles seules suffire à les rassurer et leur permettre un positionnement efficient. L'absence d'équité de traitement entre les personnels scientifiques et les personnels du

Corps d'Encadrement et d'Application, dans le cadre d'une même opération de restructuration, est également difficilement acceptable, sous le seul prétexte de la complexité de notre filière.

De cette restructuration ainsi réalisée, s'échappe un sentiment de fermeture bâclée et vite expédiée. Tout comme en témoignent les fiches de postes identiques proposées pour les 3 corps scientifiques affectés au sein des délégations zonales du SCPTS, et sur lesquelles le service central aurait pourtant travaillé pendant plusieurs mois !

Par ailleurs, il est important de préciser que les DDSP et/ou chefs de service respectifs des agents ne sont même pas avisés des démarches qui sont entreprises auprès de leurs collaborateurs.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et des mesures de bienveillance que vous apporterez aux agents concernés.

Nos organisations se tiennent à votre disposition pour évoquer plus en détail ces problématiques et les difficultés dans leur mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

*Les organisations syndicales représentatives des agents de la police scientifique*